

Alimentation en eau de la broise Champêtre.

11 mots rags nuls

Etant donné le rapport adopté de la commission d'urbanisme qui prend la création d'une zone artisanale provisoire, le conseil crut sage de différer sa réalisation étant donné la majorité en défense pourra certainement être importante qui sera nécessaire pour ce secteur.

~~M. M. B. S. J. P. C. G. P. B.~~

Tant en recommandant à la société ferronnerie de Paris devant que faire un pise de 5 100 francs. à la forme des canalisations de 125 mm.

~~J. M. B. S. J. P. C. G. P. B.
faut pas plus de 125 mm. Cela peut~~

Le projet est au point de l'approbation va recueillir des abonnements et passer à la réalisation. Il est prévu dans le plan, l'installation d'un poteau d'incendie à nos frais, coût 2.100 fr. Le poteau faisant double emploi avec un autre placé à 50 mètres, le conseil décide de le faire supprimer, étant donné qu'avec la proximité de la zone artisanale projetée, les mesures de sécurité seront établies, qui rendront ce poteau inutile.

Malgré les objections de M. Hot et Baulieu qui désirent son maintien (pour ne pas couper la Route Nationale 191 quand il y a un sinistre), il est décidé de demander sa suppression à la S.L.E.E.

Échelle d'éclavage public

Le conseil décide à l'unanimité l'achat d'une échelle de 3m. pour un pise de 5 100 francs. Il dégage les crédits correspondants à l'additionnel. Cette échelle sera louée à l'artisan qui sera chargé du service d'éclavage. À charge pour celui-ci d'être normalement garanti et de veiller au bon entretien de ce matériel.

~~J. M. B. S. J. P. C. G. P. B.
J. M. B. S. J. P. C. G. P. B.
J. M. B. S. J. P. C. G. P. B.~~

Séance du dix huit décembre mil neuf cent soixante cinq

Le dix huit décembre mil neuf cent soixante cinq à vingt heures quarante cinq le conseil municipal, régulièrement convoqué s'est réuni à la chaîne en séance ordinaire sous la Présidence de son maire.
Etaient présents: M. Robert maire, Gilbert et Judith Adjoints, Violette, Alice Legrand, D'hont, Dhangenet, Hot, Baulieu, Souet, Roy, Guifflet, Goudy, Rabilier, Duman, formant la majorité des membres en exercice.
Absent excusé: M. Gille
Secrétaire: M. Goudy.

~~P. en m.
F. en m.~~

~~G. J.~~

Rapport de la Commission des Finances

Rapporteur : M. Nice.

Le budget additionnel préparé par la Commission des Finances se présente de la façon suivante :

<u>Secteur ordinaire</u> : Reste en solde sur exercice	15.245,84.
auquel s'ajoute Taxe additionnelle	9.618,33.
Taxe locale 1963.	2.166,10.
Services antérieurs	2.829,01
	573,26
Produits exceptionnels	657,83.
Attribution taxe locale	5.744,11.
Détaxe carburant agricole	145,76
	1.915,47.
<u>Total</u>	38.925,71.

Défenses :

Chapitre 63	15. 100.
82.	10. 000.
65	13. 000.

Section Athlétisme	1.000
H. H. Sapens Pompiers	600.
B.A.S.	1.000
Bourse scolaires	4.000
Fanfare	3.000
C.S.M.	3.000
Comité Fêtes	1.000
Boules	200
Dépenses imprévues	

Section extraordinaire:

Recettes: Accidents antérieurs 1. 264.820, M

Dans ce total figure un montant de 56.845,35 au titre de l'allocation de la Sir Barrangé

Veisem ento han la SOCIM (Case de

(régularisation des valeurs foncières) 120.000,00

Subvention pour matériel d'incendie 33.280,00.

1^{re} tranche de l'emprunt assainissement 100.000,00

Dente belyret

1.587.600,11

Participation

anticipation assancement
the Rivard 39.856,53
1.597.456,64.

Dépenses:

Acquisition Cleyret Chevalier	200.000,00
Mobilier Scolaire	13.000,00
Matériel Incendie	87.401,30
Tribune terrain de Sport	20.000,00
Achat de matériel (Motofaucheuse échelle)	8.000,00
Classes Primaires	60.000,00
Gendarmerie	596.721,30
Hangar à Matériel	22.015,73
Noirerie (Banefour Abreuvoir)	10.746,49
Garage démontable	305,40
Mairie et Cinéma	290.692,00
Scole Grangeau	8.784,31
Scole maternelle	20.000,00
Voie (Rue des Bhatres)	51.000,00
Assainissement réalisé	27.243,53
Assainissement à réaliser	100.000,00
Banque	60.964,67
Électricité Stade	4.000,00
Douche	45,25
Chauffage local S.P.	4.000,00
Classes de neige et Vacances Scolaires	6.500,00
	1.597.486,64

Rapport de la Commission de Noiré

Communication du rapport de la commission de Noiré du 30 Novembre 1965.

Objet: Réglementation de la circulation dans la commune.

Alphonse Jobry ouvre la séance et donne lecture d'une lettre de l'Ingenieur T.P.E autorisant les différentes mesures à prendre pour réglementer la circulation.

Alphonse Jobry fait un exposé sur la circulation et le stationnement le dimanche et les jours de Fêtes; à ce sujet la commission envisage la création d'un sens unique pour ces jours-là; suivant la nécessité, la signalisation se fera par panneaux pliants, dits portefeuilles, dans le sens à déterminer par la gendarmerie pour la traversée de l'agglomération. D'autre part les panneaux indiquant la direction de Paris et de l'autoroute par la direction de l'Avenue de Villeneuve, devront être plus importants pour être plus visibles.

Pour le stationnement des véhicules, la commission prévoit l'établissement d'un règlement de stationnement unilatéral alterné par quinzeaine pour toutes les rues de la commune. Des interdictions de stationner permanentes seront placées en certains endroits (rue du Bel Air, rue de la

Fontaine et rue de l'Arcade) pour manque de visibilité ou pour étroitesse.

Stationnement place du marché. En ce qui concerne les voitures des commerçants du marché, M. Alphonse le Goff prendra les mesures nécessaires et les fera appliquer par le Groupe Chambrière; pour le stationnement des autres véhicules, il est prévu la pose de panneaux d'interdictions partielles de stationnement correspondant aux jours et heures du marché.

La Commission préconise que des mesures soient prises pour:

1^e l'interdiction de stationner sur les trottoirs

2^e l'interdiction de circuler aux poids lourds de plus de 5 tonnes dans les rues de Bel Air et Jean Jaures.

3^e l'achat de panneaux mobiles indiquant une interdiction momentanée de stationner ou de circuler, ou bien indiquant une déviation. Ces panneaux seront utilisés soit pour des travaux, soit pour des cérémonies officielles ou des fêtes.

M. Alphonse le Goff Chef de Brigade demande qu'une signalisation soit installée sur la route Nationale n° 191, permettant à la gendarmerie d'appliquer la réglementation qui s'impose, surtout en ce qui concerne la limitation de vitesse. La Commission propose que des plaques émaillées rectangulaires portant l'inscription suivante "Ville de Cenacq - Vitesse limitée à 60 Km/H. - Stationnement réglementé alterné par quinzaine" soient installées aux principaux accès du territoire de la commune; c'est à dire: sur la Route Nationale 191 à la hauteur du chemin de Boumenfil, chemin rural n° 15, et avant l'accès à la déviation par l'avenue de Villenoy en venant de Fontenay-le-Dicomte, chemin vicinal n° 5; sur la route départementale n° 153 vers Montaiger en venant de Lison après le Pont Brûlé et en venant de Chevannes avant la propriété de M. Blaisse; sur la route de Châcon chemin vicinal n° 2, en venant de cette localité et après le pont le plus proche, sur le chemin départemental n° 137, rue du Petit Cenacq à la hauteur de la propriété de M. Robin aussitôt après l'agglomération d'Ormoy.

Sens uniques permanents: La Commission envisage de créer une circulation à sens unique dans les rues suivantes: Rue du Ruisseau, sens autorisé au départ de la rue de la Fontaine, sens interdit à partir des H.L.H. après les garages de cette cité; rue Pénichon dans sa partie haute, sens interdit au départ de la rue de la Fontaine et autorisé à partir du carrefour avec les rues des Bâtis et de la République. La Commission décide de laisser libre la circulation dans les deux sens rue des Bâtis, toutefois elle demande que le danger des virages successifs soit signalé, depuis la propriété de M. Brizeneur jusqu'à celle de M. Cranoy.

Circulation des piétons: La Commission a étudié la possibilité d'installation de passages couverts ou zebra en certains endroits pour faciliter la traversée des rues aux piétons et particulièrement aux écoliers.

Les emplacements précis sont:

- 1^e la traversée de la route nationale n° 191 entre l'entrée principale du stade et la rue des écoles.
- 2^e la traversée de la rue de Chilly entre la boucherie Chevaline et le magasin Jewolf.
- 3^e la traversée de la rue de la brise Boissée entre la boutique Rivière Billaut et le trottoir lui faisant face de la Place de la citaine, et entre la Place de l'Eglise et l'immeuble appartenant à Mme Lelong située après la boucherie Delforge.
- 4^e la traversée de la rue du Général Tierry entre la Place de l'Eglise et l'immeuble appartenant à M^e banjac Paul, et entre le bas de la rue du Puits Massé et le trottoir devant la boutique Bocquet.

Il pourrait être également prévu un passage sur la route nationale 191 entre le débouché de la rue de Chilly et la Place de la brise champêtre.

Pour terminer la commission émet un vœu pour qu'un panneau "Stop" soit posé au débouché de la rue du Petit Mennecy sur la route départementale 153.

Seance du vingt-neuf janvier
mil neuf cent soixante six

Le vingt-neuf janvier mil neuf cent soixante six, à 20 heures 45, le Conseil municipal de la commune de Yerres-y-aux-dames régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la Présidence de son maire.

Étaient présents: M. Robert, Judith, Viollette, Roy, Louvet, Lument, Nice, Goudy, Lhermenêt, Faublou, Hot.

Étaient excusés: M. Dhont

Abstiens malades: M. Gilbert, Legrand

ont donné pouvoir : M. Lerouflet à M. Robert
M. Gilles à M. Nice
M. Nahui à M. Judith

Rapport de la Commission des Travaux

Le Conseil entend le rapport présenté au nom de la Commission des Travaux, par Monsieur Goudy. Il ressort